

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 mars 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers :
M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme la Mairesse présente à l'assemblée la nouvelle directrice générale, Mme Fanny Grosz, et informe de l'arrivée de la nouvelle inspectrice, Mme Natacha Gauthier, toutes deux entrées en poste en janvier 2019.

ADMINISTRATION

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 12 mars 2019 à 20h03.

74-03-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

En ajoutant les points suivants :

- Adoption du 2^{ème} projet de règlement numéro 233-2019 modifiant le règlement 157 sur les permis et certificats
- Approbation d'une entente avec l'OBNL Très-Saint-Rédempteur en action
- Autorisation de virement de crédit
- Reconduction du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme
- Autorisation aux conseillers municipaux de participer à l'Atelier de maillages d'affaires pour le climat
- Octroi d'un contrat à un cabinet d'architecture dans le cadre du remplacement de la salle mécanique du centre socioculturel

En retirant le point suivant :

- Parc Cavaleri : procédure d'octroi de contrat non respectée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

75-03-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

76-03-19

Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la Politique dans son intégralité au-moins 72 h avant la séance, une dispense de lecture est accordée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

77-03-19

Autorisation à la directrice générale de suivre la formation en ligne de l'ADMQ « Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles »

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise la directrice générale à suivre la formation en ligne « Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles »,

QUE le Conseil autorise le paiement des frais afférents, soit 129,00 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 238-2019 relatif à la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par Mme Julie Lemieux, Mairesse, qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 238-2019 « Règlement sur la gestion contractuelle ».

Le projet du règlement 238-2019 sur la gestion contractuelle est présenté et déposé par Mme Julie Lemieux, Mairesse.

78-03-19

Adoption du projet de règlement 238-2019 sur la gestion contractuelle

Mme Julie Lemieux, Mairesse, fait un résumé du projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 238-2019

Règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 11 janvier 2011, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par la Mairesse, Mme Julie Lemieux, à la séance du 12 mars 2019 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. (ou de l'article 573 L.C.V.), ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de règlement numéro 238-2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

79-03-19

Nomination d'un répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT QUE la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* a été sanctionnée le 18 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de cette loi prévoit que le Conseil, en sa qualité de plus haute autorité administrative, doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement ;

IL EST RÉSOLU,

DE NOMMER la directrice générale et secrétaire-trésorière répondant en matière d'accommodement.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

80-03-19

Autorisation d'acheter 4 postes informatiques pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs de la directrice générale, de l'inspectrice, de la réception et du serveur fonctionnent sous Windows 7 ;

CONSIDÉRANT QUE Windows 7 ne sera plus pris en charge à compter du mois de janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits ordinateurs ont été achetés au début des années 2010 et qu'ils ne supporteront pas la version Windows 10 ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER l'achat de 4 nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal ;

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions auprès des prestataires de son choix.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

81-03-19

Autorisation de réaménager la salle de réunion et son local (archives)

CONSIDÉRANT QUE les archives de la Municipalité nécessitent une réorganisation totale ;

CONSIDÉRANT QUE le local actuellement réservé aux archives est devenu trop petit et ne permet plus une gestion efficace des archives de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a fait de la réorganisation des archives une priorité de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un local de la salle de réunion pourrait être utilisé à des fins de stockage des archives ;

CONSIDÉRANT les travaux nécessaires pour la remise en état de ce local au niveau de ses murs et de son plancher notamment ;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de réaliser des travaux de remise en état de la salle de réunion par la même occasion ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le réaménagement de la salle de réunion et de son local à des fins d'archivage ;

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions auprès d'entrepreneurs compétents pour les travaux qui seront jugés nécessaires.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

Parc Cavaleri : procédure d'octroi de contrat non respectée

Sujet retiré.

82-03-19

Organisation d'un repas des bénévoles

M. Steven Strong-Gallant dénonce son intérêt dans ce dossier et quitte la salle à 20h19.

ATTENDU la résolution numéro 51-02-19 relative à l'organisation d'un repas des bénévoles dans le courant du premier semestre 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE cet évènement soit organisé le dimanche 05 mai 2019 à l'Auberge des Gallant,

QUE la directrice générale soit autorisée à faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne organisation de cet évènement,

QUE la Municipalité prenne à sa charge tous les frais afférents à l'organisation de ce repas,

QUE, si le lieu et/ou la date de l'évènement devaient être modifiés, la directrice générale soit autorisée à choisir un nouveau lieu ou une nouvelle date pour la tenue du repas des bénévoles.

M. Steven Strong-Gallant reprend son siège à 20h20, à l'issue des délibérations.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

FINANCES

Dépôt des états financiers de l'exercice 2018

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2018 complétés par la firme Goudreau Poirier, comptables agréés.

Mme la Mairesse informe que le rapport des faits saillants de l'année 2018 sera déposé à la séance ordinaire du mois d'avril.

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Aucune dépense ce mois-ci.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mars 2019.

83-03-19

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1900042 à C1900065	69 831,04 \$
Paiement AccèsD L1900023 à L1900034	11 927,96 \$
Chèques de salaires nos D1900025 à D1900040	8 563, 43 \$
GRAND TOTAL	<u>90 322,43 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

84-03-19

Adoption du règlement numéro 237-2019 concernant la rémunération des élus

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 12 février 2019 ;

ATTENDU QU'un avis public a été régulièrement donné le 13 février 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DE LA MAIRESSE,

D'ADOPTER le règlement numéro 237-2019 sur la rémunération des élus municipaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DE LA MAIRESSE

85-03-19

Autorisation de modifier les comptes de taxes pour les propriétaires d'installations septiques technologiques normées NQ 3680-910

ATTENDU le règlement numéro 221-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;

ATTENDU le règlement numéro 236-2019 pour déterminer les taux de taxes pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE la taxe « vidange de boues » a été appliquée à tous les citoyens de la Municipalité ;

ATTENDU QUE des citoyens se sont présentés pour informer la Municipalité qu'ils se sont dotés d'une installation septique technologique normée NQ 3680-910 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le Conseil autorise la modification des comptes de taxes des citoyens détenteurs d'une installation septique normée NQ 3680-910 afin de supprimer la taxe « vidange de boues ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

86-03-19

Désignation des signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU la résolution numéro 184-11-17 autorisant la Mairesse Julie Lemieux à signer les effets bancaires ;

ATTENDU la résolution numéro 42-02-19 nommant M. Réjean Sauvé comme Maire suppléant et l'autorisant à signer les effets bancaires ;

ATTENDU la résolution numéro 106-11-13 autorisant M. Alexandre Zalac à signer les effets bancaires ;

ATTENDU la résolution numéro 272-12-18 autorisant Mme Fanny Grosz à signer les effets bancaires ;

ATTENDU la résolution numéro 125-07-18 autorisant Mme Diane Héroux à signer les effets bancaires ;

IL EST RÉSOLU,

QUE les signataires des chèques, ordres de paiement et tout autre document ou pièce justificative relative aux opérations de la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges soient :

- Mme Julie Lemieux, Mairesse
- M. Réjean Sauvé, Maire suppléant
- M. Alexandre Zalac, conseiller
- Mme Fanny Grosz, Directrice générale
- Mme Diane Héroux, Directrice générale adjointe

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

87-03-19

Autorisation de demander une subvention dans le cadre du programme « Chauffez vert – Commerces, Institutions et Industries » pour le remplacement de la fournaise du centre communautaire

ATTENDU QUE la fournaise du centre communautaire est vétuste et doit être remplacée ;

ATTENDU la résolution numéro 16-01-19 du 15 janvier 2019 donnant autorisation d'aller en appel d'offres pour le remplacement de la fournaise du centre communautaire ;

ATTENDU le Programme « Chauffez vert – Commerces, Institutions et Industries » de Transition Énergétique Québec (TEQ)

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le Conseil autorise la demande d'une aide financière pour le remplacement de la fournaise du centre communautaire dans le cadre du Programme « Chauffez vert – Commerces, Institutions et Industries ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

88-03-19

Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour 3 ans

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER l'entente avec la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans,

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle pour la durée de l'entente tel que suit :

- 2019-2020 : 170 \$
- 2020-2021 : 170 \$
- 2021-2022 : 170 \$

D'AUTORISER la Mairesse, Julie Lemieux, et la Directrice générale, Fanny Grosz, à signer ladite entente et tout document ayant trait à cette affaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

89-03-19

Autorisation de paiement d'une facture de Sel du Nord

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 3500 d'un montant de 1883,20 \$, taxes en sus, à la société Sel du Nord pour la fourniture de sel à déglacer.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

90-03-19

Autorisation de paiement de deux factures de LOB

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 53312 d'un montant de 75,00 \$, taxes en sus, à LOB pour l'ajout de 3 anti-virus pour un an,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 53475 d'un montant de 285,00 \$, taxes en sus, à LOB pour 3 heures de soutien informatique.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

91-03-19

Autorisation de paiement des honoraires de Municonseil

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 9844 d'un montant de 162,50 \$, taxes en sus,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 9846 d'un montant de 1230,00 \$, taxes en sus,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 9921 d'un montant de 4718,29 \$, taxes en sus,

à Municonseil.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

92-03-19

Autorisation de paiement d'une facture des Entreprises JCGF Inc.

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 3491 d'un montant de 269,62 \$, taxes en sus, aux Entreprises JCGF Inc. pour le transport de sel à déglacer.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

93-03-19

Autorisation de paiement d'une facture des Toitures Ad Vitam

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 19-054 d'un montant de 747,34 \$, taxes en sus, aux Toitures Ad Vitam pour une réparation d'urgence de la toiture du centre socio-culturel.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

94-03-19

Autorisation de paiement d'une facture de ACXCOM

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro A202181 d'un montant de 100 \$, taxes en sus, à la firme ACXCOM pour 1,25 heures de support web en février 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

95-03-19

Adoption du règlement numéro 232-2019 modifiant le règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 12 février 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'ADOPTER le règlement numéro 232-2019 modifiant le règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

96-03-19

Adoption du règlement numéro 234-2019 concernant les tarifications, ajout de frais concernant la réinstallation ou le remplacement d'un panneau d'adresse et modifiant le règlement numéro 211-2015 sur les tarifications

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 12 février 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'ADOPTER le règlement numéro 234-2019 concernant les tarifications, ajout de frais concernant la réinstallation ou le remplacement d'un panneau d'adresse et modifiant le règlement numéro 211-2015 sur les tarifications.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

97-03-19

Autorisation à l'inspectrice municipale d'appliquer les règlements municipaux

ATTENDU l'entente signée en janvier 2019 avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour le partage des services d'un inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale a pris ses fonctions au mois de janvier 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise l'inspectrice municipale à appliquer en tout ou en partie les règlements municipaux et les règlements harmonisés, soit effectuer les visites, délivrer les permis et émettre les amendes prévues dans chacun des règlements,

QUE la présente résolution s'applique à tous les règlements en vigueur dans la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et entrant dans le champ de compétence de l'inspectrice municipale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

98-03-19

Acceptation d'une offre de service de Infrastructel pour des services en urbanisme

ATTENDU la nomination d'une nouvelle inspectrice municipale depuis le mois de janvier 2019 ;

ATTENDU l'offre de service de Infrastructel reçue le 19 février 2019 et proposant des services professionnels de consultation en urbanisme selon les tarifs suivants :

- Service conseil : 75,00\$ de l'heure (0 à 75 heures)
- Cartographie et supports visuels : 60,00\$ de l'heure
- Frais de déplacement : 0,55\$ par kilomètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale peut être amenée à être assistée dans son travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait appel aux services de Infrastructel dans le passé et que cette firme connaît le territoire, les règlements et les dossiers de la Municipalité ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER l'offre de service proposée par Infrastructel, étant entendu que ces services se feront uniquement sur demande de la Municipalité, et si besoin en est,

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la Directrice générale, Mme Fanny Grosz, à signer l'offre de service telle que proposée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

99-03-19

Autorisation de demander une soumission pour le nettoyage des rues municipales

CONSIDÉRANT qu'un nettoyage des rues municipales est nécessaire après l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services donnés par l'entreprise Balaye-Pro par le passé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à demander une soumission à l'entreprise Balaye-Pro pour le nettoyage des rues municipales en 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100-03-19

Appel d'offres sur invitation : fauchage des rues et des sentiers 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de fauchage des abords des rues et des sentiers sur le territoire de la Municipalité au cours de l'été 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation auprès de différents entrepreneurs afin d'effectuer les travaux de fauchage des abords des rues et des sentiers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

101-03-19

Appel d'offres sur invitation : coupe de gazon 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de trouver un entrepreneur pour la coupe de gazon des espaces verts et terrains de la Municipalité en 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation auprès de différents entrepreneurs afin d'effectuer la coupe annuelle de gazon.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

102-03-19

Résolution d'appui à la FQM relativement aux projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet,

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la Députée de Soulanges, Mme Maryline Picard, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

103-03-19

Résolution d'appui à la MRC pour l'aménagement et le prolongement de l'autoroute 20

CONSIDÉRANT le tronçon inachevé de l'autoroute 20 entre Vaudreuil-Dorion et l'Île Perrot ;

CONSIDÉRANT QUE cette portion inachevée nuit au transport logistique et à l'économie du Québec de par sa situation sur l'axe commercial Québec-Ontario ;

CONSIDÉRANT la congestion constante et chronique dans ce secteur et les problèmes de sécurité occasionnés ainsi que l'impact sur la qualité de vie de la population locale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est sensible et conscient de cette problématique et la considère comme une problématique d'envergure régionale affectant toute la région de Vaudreuil-Soulanges ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans toutes les demandes qui seront faites auprès du Ministère des Transports du Québec de prioriser l'aménagement et le prolongement de l'autoroute 20 afin de résoudre les problèmes récurrents de congestion du réseau routier national qui ont des impacts directs sur le réseau routier local, sur la sécurité et sur la qualité de vie des habitants des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUJETS ADDITIONNELS

104-03-19

Adoption du 2^{ème} projet de règlement numéro 233-2019 concernant les permis et certificats, ajout de pénalité concernant l'abattage d'arbres et modifiant le règlement numéro 157 sur les permis et certificats

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le règlement numéro 157 concernant les Permis et certificats ;

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent projet de règlement a été donné lors de la séance régulière du 12 février 2019 avec présentation du premier projet de règlement ;

ATTENDU QU' un deuxième projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 12 mars 2019 ;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q. chapitre C-45.1, le conseil possède certains pouvoirs pour adopter des règlements notamment dans les domaines relatifs aux nuisances, la sécurité et la salubrité, ainsi qu'au bien-être général;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur juge approprié de modifier le Règlement 157 afin d'y ajouter des dispositions portant sur des pénalités lors d'abattage d'arbre sans certificat d'autorisation ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le 2^{ème} projet de règlement numéro 233-2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

105-03-19

Approbation d'une entente avec l'OBNL Très-Saint-Rédempteur en action

ATTENDU la constitution de l'OBNL (Organisme à But Non Lucratif) *Très-Saint-Rédempteur en action* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur favorise la participation et l'autonomie citoyenne dans l'organisation d'activités et d'événements récréatifs, sociaux, culturels et communautaires et désire offrir, en ce sens, différentes formes de soutien et ressources pour faciliter cette implication ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur reconnaît la valeur de la mission de l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* et désire en soutenir les initiatives et projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* désirent conclure une entente relative au soutien offert par la Municipalité à l'OBNL dans le cadre de la tenue d'activités et d'événements de loisirs, récréatifs, sociaux, culturels et communautaires organisés par l'OBNL sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur ;

ATTENDU le projet d'entente qui a été proposé par la directrice générale de la Municipalité ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le projet d'entente tel que proposé,

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la directrice générale, Mme Fanny Grosz, à signer ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DE LA MAIRESSE

106-03-19

Autorisation de virement de crédits

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au virement de crédit nécessaire aux postes budgétaires suivants :

Un montant de 22 200 \$ est transféré du poste budgétaire 02-610-00-141 « INSPECTEUR EN BÂTIMENT » au poste budgétaire 02-610-00-414 « URBANISME HONORAIRES PROFESSIONNELS » afin de couvrir les coûts de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour les services de l'inspectrice municipale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

107-03-19

Reconduction du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 182, entré en vigueur le 12 octobre 2010 et qui prévoit que le mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme est de deux (2) ans et qu'il doit être composé de six membres ayant le droit de vote dont deux élus municipaux et quatre citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière reconduction du mandat des membres a été faite par la résolution numéro 14-01-17 du 10 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 181-11-17 du 14 novembre 2017 relative au changement de deux conseillers ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le mandat des membres actuels du CCU soit reconduit pour une période de deux (2) ans.

La composition du comité est la suivante :

- M. Steven Strong-Gallant, Conseiller municipal, siège #1
- M. Réjean Sauvé, Conseiller municipal, siège #3
- M. François Cyr, Résident

- M. Serge Brazeau, Résident
- M. Pierre Villeneuve, Résident
- M. Michel Rolhion, Résident et arpenteur
- Mme Julie Lemieux, Mairesse (sans droit de vote)
- Mme Natacha Gauthier, Inspectrice municipale (sans droit de vote)

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

108-03-19

Autorisation aux conseillers municipaux de participer à l'Atelier de maillages d'affaires pour le climat

CONSIDÉRANT la tenue de l'Atelier de maillages d'affaires pour le climat le 19 mars 2019 à l'Auberge des Gallant sous forme de conférence-panel ;

CONSIDÉRANT QUE le thème de la conférence est « L'économie circulaire : avantage concurrentiel, opérationnalisation et opportunités » ;

CONSIDÉRANT QUE le thème du panel est « Vaudreuil-Soulanges face au mouvement de la transition économique » ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Lemieux, Mairesse, est également Présidente du Comité de travail de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le plan d'action régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sensibilisée à toutes les questions et préoccupations relatives à l'environnement et au climat,

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à participer à cet atelier ;

QUE les frais d'inscription, soit 21\$ par personne, soient à la charge de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

109-03-19

Octroi d'un contrat à un cabinet d'architecte dans le cadre du remplacement de la salle mécanique du centre socioculturel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 50-02-19 du 12 février 2019 relative à l'aménagement du centre socioculturel et la construction d'une annexe pour la nouvelle salle mécanique ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 12 mars 2019 de la part du cabinet d'architecture J. Dagenais Architecte et Associés, établi au 10, boulevard d'Anjou à Châteauguay (Québec) ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat au cabinet d'architecture J. Dagenais Architecte et Associés pour des services comprenant notamment la réalisation d'esquisses et plans techniques selon l'offre de service reçue, dans le cadre de la construction d'une annexe pour la nouvelle salle mécanique du centre socioculturel,

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la Directrice générale, Mme Fanny Grosz, à signer ladite offre de service.

POINTS D'INFORMATION

Mme la Mairesse informe l'assemblée de la mise en place d'un registre des résolutions afin d'y consigner toutes les résolutions de l'année. Ce registre est consultable à la Municipalité. Mme la Mairesse précise que pour cette raison, les futurs procès-verbaux pourront être allégés.

Mme la Mairesse informe l'assemblée que dorénavant et afin d'éviter le gaspillage, il ne sera plus imprimé des copies des règlements et projets de règlements inscrits à l'ordre du jour pour chaque membre du public. Deux copies seront mises à la disposition du public pendant la séance pour consultation sur place.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse ouvre la période de questions à 20h49 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

110-03-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 21h33.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

La séance est levée à 21h33.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale et
secrétaire-trésorière